|  |  |
| --- | --- |
|  | **CONTRAT d’achat** |
|  | **Numéro:** |
|  | |
|  | **Objet du contrat : Refonte de l’application RATEB**  **Service – Fournitures -Travaux** |
|  | |
|  | |

|  |  |
| --- | --- |
| Entre | **EXPERTISE FRANCE (EPIC)**  73, rue de Vaugirard - 75006 Paris – France  N° SIRET : 808 734 792 00027  N° de TVA intra-communautaire : FR36 808734792 |
| Et | **Nom de la société**  Adresse :  Numéro d’immatriculation : |

|  |  |
| --- | --- |
| |  | | --- | | **Date de notification:** |     Le présent contrat est soumis au Code de la commande publique (CCP) dans sa version en vigueur issu de l’Ordonnance 2018-1074 du 3 décembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et de son Décret d’application n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code précité.  Le présent contrat est passé selon une procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 au R. 2123-8 du CCP. |

|  |
| --- |
| Montant du contrat et décomposition |

Le montant total du contrat s’élève à :

XXXXXXXXX €uros hors taxes

Le contrat est composé d’un poste unique et assorti d’une obligation de résultat. Le montant total du contrat couvre l’ensemble des prestations, fournitures et travaux dus au titre du présent contrat.

|  |  |
| --- | --- |
| Déclarations | |
| 1/ Le titulaire déclare sous peine de résiliation de plein droit du contrat, qu'il ne tombe pas sous le coup des interdictions découlant des articles L.2141-1 à 6 de l’ordonnance 2018-1074 du 3 décembre 2018 ou d'une interdiction équivalente prononcée dans un autre pays.  2/ Le titulaire déclare que les engagements pris dans le cadre du présent contrat ne le placent pas en position de conflit d’intérêt pouvant notamment affecter l’exécution du marché.  3/ L'offre présentée ne lie le titulaire que si son acceptation par le Pouvoir adjudicateur est notifiée dans un délai de 60 jours à compter de la date limite de remise des offres. | |
| Signature du contrat | |
| Pour le Titulaire | Pour Expertise France |
| A , le / / | A , le / / |

**clauses administratives particulières**

|  |  |
| --- | --- |
| Pièces contractuelles du contrat | |
| Désignation des pièces contractuelles par ordre de priorité décroissante | 1. Le présent contrat n° XX et ses clauses administratives particulières 2. Annexe I : cahier des charges de la mission 3. CCAG - Cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services approuvé par arrêté du 19/01/2009   L’acceptation du présent marché par le titulaire implique son adhésion sans réserve aux présentes conditions, le titulaire renonçant à faire prévaloir ses conditions générales de vente lorsqu’elles sont contraires à l’une des pièces contractuelles désignées ci-dessus. |
| Service prescripteur | |
| Département Expertise France en charge du dossier | **Département Gouvernance Economique et Financière** |
| Nom et coordonnées du point de contact | Kenza Bennani  Chargée de projet  Coordonnées : +33 (0)1 70 82 73 18 ; [kenza.bennani@expertisefrance.fr](mailto:kenza.bennani@expertisefrance.fr)  Hedi Ben DOUA  Expert PAGEFIP budget  Coordonnées : +222 34 16 27 84 ; hedi.bendoua@expertisefrance.fr |
| Durée | |  |
| Durée du contrat | 06 mois, selon les phases spécifiées dans le cahier des charges  à compter de la date de notification du contrat |  |
| Opérations de vérification et de réception | |  |
| Le transfert de propriété n’a lieu qu’après acceptation totale par la personne publique des prestations, fournitures et/ou travaux dus au titre du présent contrat, notifié à la suite des opérations de vérifications quantitatives et qualitatives prévues par le CCAG applicable. | | |
| Prestations/fournitures/travaux vérifiés par : | Administration bénéficiaire (Direction Générale du Budget)  Hedi BEN DOUA, Expert PAGEFIP budget  Kenza Bennani, chargée de projet | |
| Réception des prestations/fournitures/travaux prononcée par : | Administration bénéficiaire (Direction Générale du Budget)  Hedi BEN DOUA, Expert PAGEFIP budget  Kenza Bennani, chargée de projet | |
| Modalités d’exécution | |  |
| Détail des prestations/fournitures attendues : | Prestations et fournitures attendues sont spécifiées dans l’annexe I. cahier des charges |  |
| Lieu d’exécution / lieu de livraison des fournitures | Nouakchott |  |
| Mesures de protection de l’environnement | Le titulaire s’engage à respecter le code de l’environnement notamment les dispositions concernant les déchets. L’attention du titulaire est attirée sur le fait qu’il est propriétaire des déchets qu’il produit, quel qu’en soit la nature, inerte, industriels banals, industriels spéciaux ou emballage jusqu’à son élimination. |  |
| Dispositions financières | |  |
| Nature des prix | Les prix sont réputés fermes, définitifs et non actualisables. |  |
| Avance | Une avance de 20 % est accordée au titulaire à compter de la notification du présent contrat. |  |
| Acomptes / Solde | A l’issue de la phase 2, et sur validation du bénéficiaire par l’intermédiaire d’un PV de réception signé du Directeur Général de la Direction Générale du Budget, un acompte de 60% pourra être accordé.  Le solde de la mission, interviendra à l’issue de la phase 3, et vaut paiement définitif et sera effectué après réception et validation finale de l’ensemble des prestations correspondantes. |  |
| Impôts et taxes | Le titulaire supportera directement la charge de tous les impôts, droits et taxes de quelque nature qu’ils soient (y compris TVA) qui pourraient lui être réclamés au titre du présent Contrat, tant dans le pays de son siège social que dans celui ou ceux d’exécution des prestations. |  |
| Le délai global de paiement | Le délai global de paiement des sommes dues en exécution du Contrat est fixé à 30 jours maximum à compter de la date de réception de la facture ou de la date d’admission des prestations si celle-ci est postérieure. |  |
| Facturation | Les factures afférentes au Contrat seront établies en un original et deux copies portant, outre les mentions légales (numéro d’immatriculation au registre des sociétés de TVA intracommunautaire), les indications suivantes :   * La raison sociale, l’adresse, le siège social du titulaire, * Le numéro d’immatriculation au registre du commerce du titulaire (SIRET ou équivalent), * La référence du compte bancaire, * La référence du présent marché, * La dénomination claire et précise des matériels et/ou fournitures vendues, et/ou des prestations effectuées... * Si la domiciliation des paiements du titulaire n’est pas portée sur les factures, il sera joint un relevé ou une attestation d’identité bancaire ou postale.   Les factures sont à expédier à l'attention de Kenza Bennani du pôle suivi de projet et à l'adresse suivante :  EXPERTISE FRANCE  73 rue de Vaugirard  F-75006 PARIS |  |
| Règlement des litiges | |  |
| Tout différend entre les Parties relatif à l’existence, la validité, l’interprétation, l’exécution et la résiliation du Contrat (ou de l’une quelconque de ses clauses) que les Parties ne pourraient pas résoudre amiablement dans les trente jours de la notification du différend par la Partie demanderesse à l’autre Partie, sera soumis au jugement du Tribunal Administratif de Paris.  Le droit applicable au présent Contrat est le droit français. | | |